

Séance du 8 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Randan, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine COUTURAT, Maire.

Convocation du 25 mars 2025.

Ordre du jour :

- * Election du secrétaire de séance
- * Vote du Compte Financier Unique (CFU) et affectation des résultats de fonctionnement 2024 :
 - * Commune
 - * Service Assainissement
 - * Pôle Santé
- * Vote des taux communaux 2025 (taxes directes locales)
 - taxe foncière sur propriétés bâties
 - taxe foncière sur propriétés non bâties
 - taxe d'habitation
- * Vote du budget Primitif 2025 :
 - Commune
 - Service Assainissement
 - Pôle Santé
- * Questions diverses

Présents : Mme COUTURAT, Mme FARGEVIEILLE, M. VIALARD, Mme COMBETTE, M. MATHILLON, Mme CALIMÉ WATIEZ, M. GAYET (Arrivé à 21H00), Mme BERGER, M. BARRIER, M. REMONDIN, Mme CHANEBOUX,

Absents excusés : Mme MASSERET, M. GRELET (Procuration à Mme CALIMÉ WATIEZ), Mme PEREZ (Procuration à Mme FARGEVIEILLE), Mme MATHÉ (Procuration à M. GAYET, à partir de 21 H 00),

Absents : M. FABRE, M. MARCHE, M. GRINDEL,

Secrétaire de séance : M. VIALARD,

Séance du 8 avril 2025

1- DCM 16_2025 – Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2024 : Commune

Présents : 10

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Commentaires : Néant

Délibération :

Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2024 – Commune

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024

Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	659 787.25 €		- 205 630.62 €	34 768.48 € 42 214.00 €	7 445.52 €	461 602.15 €
FONCT	214 113.99 €		202 384.19 €			416 498.18 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	416 498.18 €
Affectation obligatoire : À la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	416 498.18 €
Affectation globale à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Total affecté au c/1068 :	416 498.18 € - €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Séance du 8 avril 2025

2- DCM 17_2025 – Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2024 : Service assainissement

Présents : 12 Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Commentaires :

Délibération :

Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2024 – Service Assainissement

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024

Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	41 057.03 €		13 269.21 €	77 784.24 €	- 77 784.24 €	- 23 458.00 €
FONCT	5 834.20 €	23 458.00 €	48 265.86 €			30 642.06 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	30 642.06 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	23 458.00 €
Solde disponible affecté comme suit: Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	30 642.06 €
Total affecté au c/1068:	23 458.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Séance du 8 avril 2025

3- DCM 18_2025 – Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2024 : Pôle Santé

Présents : 10 Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Commentaires : Néant

Délibération :

Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2024 – Pôle Santé

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024

Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 17 580.79 €		17 580.79 €	12 989.59 €	- 12 989.59 €	- 12 989.59 €
FONCT	11 083.19 €	12 989.59 €	20 675.51 €			18 769.11 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	18 769.11 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	12 989.59 €
Solde disponible affecté comme suit: Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	18 769.11 €
Total affecté au c/1068:	12 989.59 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Séance du 8 avril 2025

4- DCM 19 _2025 – Vote des taux communaux 2025 (taxes directes locales)

Présents : 10 Votants : 12 Pour : / Contre : / Abstention : /

Commentaires : Néant

Délibération :

Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'il convient de procéder au vote des taux communaux 2025 pour les taxes directes locales pour les propriétés bâties, non bâties et de la taxe d'habitation.

Madame le Maire présente des simulations d'augmentation des taux, à raison de 1%, 2% et 3%.

Après être passé au vote :

- Maintien des taux 2024 : 12 voix

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, les taux suivants :

Taxes	Taux d'imposition 2024	Taux d'imposition 2025
Foncière sur propriétés bâties	41.77%	41.77 %
Foncière sur propriétés non bâties	73.90%	73.90 %
Taxe d'habitation	9.64%	9.64 %

- de donner tout pouvoir à Madame le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

5- DCM 20 _2025 – Vote des Budgets Primitifs 2025 - Commune

Présents : 10 Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Commentaires : Néant

Délibération :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2025 suivant :

BUDGET COMMUNE :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 1 964 916.19 €
Recettes : 1 964 916.19 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 1 041 200.14 €
Recettes : 1 041 200.14 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, vote ce budget à l'unanimité.

Séance du 8 avril 2025

6- DCM 21 _2025 – Vote des Budgets Primitifs 2025 – Service assainissement et Pôle Santé

Présents : 11 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Commentaires : Néant

Délibération :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les budgets primitifs 2025 suivant :

BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 136 683.26 €

Recettes : 136 683.26 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 196 892.29 €

Recettes : 196 892.29 €

BUDGET PÔLE SANTÉ :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 56 769.11 €

Recettes : 56 769.11 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 21 678.41 €

Recettes : 21 678.41 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, vote ces budgets à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22H30

Table des délibérations :

DCM 16_2025	<i>Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2024 : Commune</i>
DCM 17_2025	<i>Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2024 : Service Assainissement</i>
DCM 18_2025	<i>Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2024 : Pôle Santé</i>
DCM 19_2025	<i>Vote des taux communaux 2025 : taxes directes locales</i>
DCM 20_2025	<i>Votes des Budgets Primitifs 2025 - Commune</i>
DCM 21_2025	<i>Vote des Budgets primitif 2025 – service assainissement et Pôle Santé</i>

Séance du 8 avril 2025

Tableau des signatures :

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
COUTURAT Sandrine		FARGEVIEILLE Emmanuelle	
VIALARD Jean		COMBETTE Jeannine Gisèle	
MATHILLON Jean-Jacques		CALIMÉ WATIEZ Brigitte	
GRELET Thierry (Procuration à Mme CALIMÉ WATIEZ)		PEREZ Nicole (Procuration à Mme FARGEVIEILLE)	
MATHÉ Sylvie (procuration M. GAYET)		GAYET David (Arrivé à 21H00)	
BERGER Françoise		BARRIER Emmanuel	
REMONDIN Sylvain		CHANEBOUX Sandrine	